



## ARBORICULTURE

n°3 – 25 février 2016



### A retenir

#### Pêcher

**Cloque** : période à risque

**Thrips** : présence sur les différents secteurs

#### Abricotier, Pêcher, Prunier

Moniliose : période à risque selon la précocité du stade végétatif

### SOMMAIRE

A retenir

Abricotier

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE** : CRA

**Rédacteur** : Isabelle

MILLELIRI

**Structures partenaires** : CA

2B, CRA, FREDON, CANICO,

**Directeur de publication** :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

**Crédit photo** : CRA,

## FRUITS à NOYAU

### Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA)

Cette maladie, due à un phytoplasme se développe sur abricotier, pêcher et prunier. Les symptômes se caractérisent par un débourrement précoce des bourgeons à feuilles avant floraison et sont répartis de manière inégale sur l'arbre (cf photo ci-contre). Les symptômes varient en intensité selon la variété et le porte-greffe. La présence de chlorose, la diminution de la croissance végétative voir le dépérissement de l'arbre peuvent être observés ensuite en période végétative.



Symptômes d'ECA sur prunier

Les arbres infestés présentent des risques de contamination pour le reste du verger et mettent en péril sa pérennité: elle peut détruire jusqu'à 5% des arbres du verger chaque année. Ce phytoplasme est transmis par le psylle, *cacopsylla pruni*.

**La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral** en date du 16 mai 2014 sur les communes de Borgo, Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Castellare di Casinca, San Giulianu, Canale di Verde, Linguizzetta. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

**Evaluation du risque** : élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes.

**La lutte contre l'ECA nécessite une éradication obligatoire et collective.**

**Les arbres doivent être arrachés avant la présence de psylle (mi-février) pour limiter les sources de propagation dans le verger.**

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

## ABRICOTIER

---

- **Stade phénologique**

Début floraison à floraison sur Solédane, stade B à D selon les variétés



Stade début floraison sur Soledane



Stade C sur Lady Cot

- **Moniliose sur fleurs - *Monilia laxa***

Le monilia est un champignon qui provoque un dessèchement des bouquets floraux sur lesquels se développent des coussinets grisâtres. La contamination se propage ensuite au rameau qui meurt à son tour. L'abricotier y est particulièrement sensible.

**Évaluation du risque** : La période de risque débute dès le stade E. A surveiller en fonction de l'avancement de la végétation.

**Mesure prophylactique** : lors de la taille, éliminez les fruits momifiés et les rameaux atteints afin de limiter les risques de propagation de l'inoculum dans la parcelle.

## PECHER

---

- **Stade phénologique**

Stade début chute des collerettes à chute des pétales pour les variétés à floraison très précoce et précoce (early bomba, Queen Red, Garaco, Patty...), stade C à E selon les variétés ; la quasi-totalité des variétés a atteint le stade pointe verte sur le secteur de la Casinca.



Stade fin de chute des pétales



Stade pointe verte

- **Cloque - *Taphrina deformans***

Le stade de sensibilité débute dès le stade pointe verte des bourgeons à bois ; le risque de pénétration des spores transportées par l'eau au niveau de l'ouverture des écailles est important. Le transport des spores est donc favorisé par les pluies ou par une forte hygrométrie avec des températures supérieures à 7°C.

La majorité des variétés ont atteint le stade pointe verte. L'évolution des bourgeons à bois est à suivre variété par variété.

Aucun symptôme de cloque n'est observé sur les parcelles du réseau d'observation, et ce, sur les différents secteurs de production.

**Évaluation du risque** : moyen à élevé selon la précocité des variétés ; les conditions climatiques annoncées pour les prochains jours (températures max supérieures 12°C et pluies) sont favorables à la maladie.

- **Moniliose sur fleurs - *Monilia laxa***

Le monilia est un champignon qui provoque un dessèchement des bouquets floraux sur lesquels se développent des coussinets grisâtres. La contamination se propage ensuite au rameau qui meurt à son tour.

**Évaluation du risque** : La période de risque débute dès le stade boutons roses. A surveiller en fonction de l'avancement de la végétation. Les conditions climatiques sont favorables aux contaminations.

**Mesure prophylactique** : lors de la taille, éliminez les fruits momifiés et les rameaux atteints afin de limiter les risques de propagation de l'inoculum dans la parcelle.

- **Pucerons**

Aucun nouveau foyer n'a été observé sur les différents bassins de production.

**Évaluation du risque** : surveiller les variétés à débourrement précoce et les jeunes plantations.

- ***Thrips meridionalis***

Le thrips peut causer des dégâts par piqûres au niveau des fleurs, entraînant des nécroses et déformations sur le jeune fruit lors de son développement. Ces dégâts sont essentiellement causés sur les variétés de nectarines et de pêches à peau peu duveteuse.

La présence de thrips est constatée sur les différents secteurs de production et de manière systématique sur les variétés en fleurs.

**Seuil de nuisibilité** : présence

**Évaluation du risque** : la période de risque débute dès la chute des pétales. Surveiller les variétés sensibles dès le stade floraison.

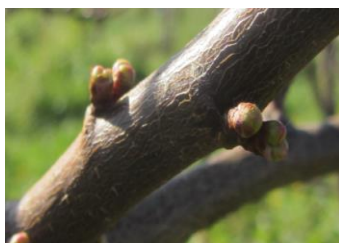
## PRUNIER

---

- **Stade phénologique**



Début floraison sur Catalina, Fortune



Stade C

- **Moniliose sur fleurs - *Monilia laxa***

Le monilia est un champignon qui provoque un dessèchement des bouquets floraux sur lesquels se développent des coussinets grisâtres. La contamination se propage ensuite au rameau qui meurt à son tour.







**Évaluation du risque** : La période de risque débute dès le stade E. A surveiller en fonction de l'avancement de la végétation. Les pluies annoncées sont favorables aux contaminations sur les variétés sensibles ou ayant eu d'importants dégâts l'an passé.

**Mesure prophylactique** : lors de la taille, éliminez les fruits momifiés et les rameaux atteints afin de limiter les risques de propagation de l'inoculum dans la parcelle.

- **Pucerons**

Un foyer de pucerons a été observé sur une jeune plantation sur le secteur de Casinca.

**Évaluation du risque** : surveiller les jeunes plantations et les parcelles ayant eu une forte pression la saison passée.

	Vendredi 26 fév.	Samedi 27 fév.	Dimanche 28 fév.	Lundi 29 fév.	Mardi 1 <sup>er</sup> mars	Mercredi 2 mars	Jeudi 3 mars	Vendredi 4 mars
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Vent fort d'O-N/O	Temps orageux en fin de journée	Vent modéré de S-E et fortes pluies	Temps mitigé	Retour des éclaircies en début de journée	Passages nuageux pouvant donner quelques averses jeudi et vendredi		

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien ci-dessous ;
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

### Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

**Actualité** : Au 26 février 2016, 242 foyers sont répertoriés dont 233 en Corse du Sud et 11 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 166 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 5 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 20 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : [www.corsedusud.gouv.fr](http://www.corsedusud.gouv.fr).

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.